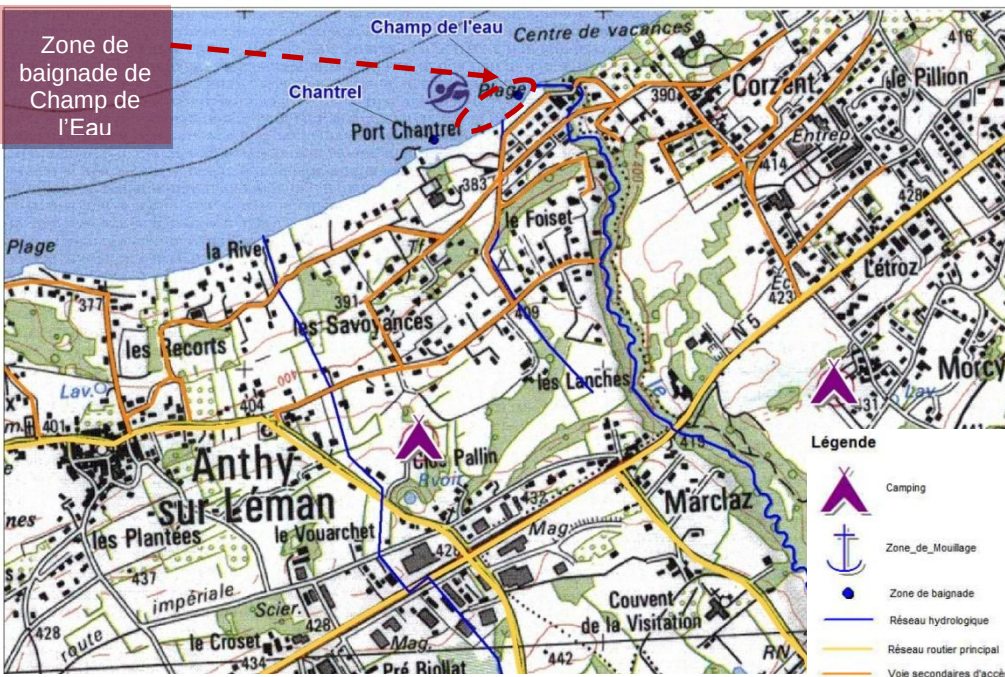
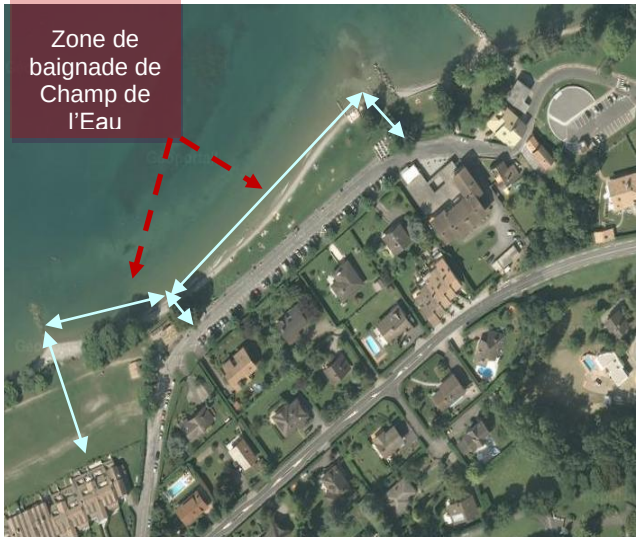
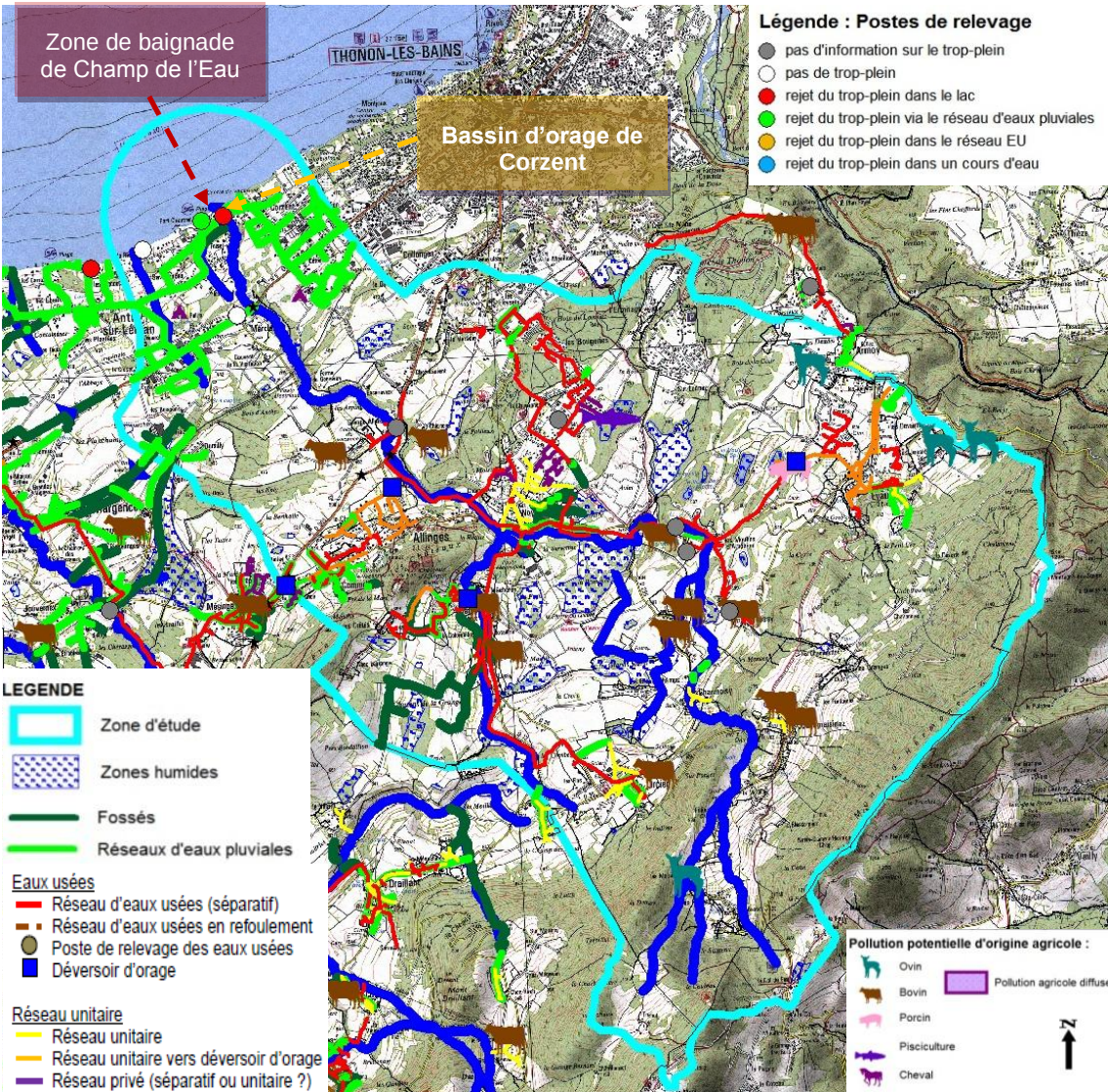


 FICHE DE SYNTHÈSE : Profil de type 2 de la zone de baignade de CHAMP DE L'EAU / commune d'Anthy-sur-Léman					
Date d'élaboration (ou de mise à jour) du profil : Elaboré en juillet 2011					
Caractéristiques du site		Localisation de la zone de baignade et description de son contexte			
Nom de la zone baignade (ZB) : zone de baignade de Champ de l'Eau Nom du plan d'eau : Lac Léman Commune : Anthy-sur-Léman Département : Haute-Savoie (74) Région : Rhône-Alpes Alimentation du plan d'eau : Le Rhône et autres affluents. Les cours d'eau qui influencent directement la zone de baignade sont : - Le Pamphiot (en limite à l'est), - Les Fossaux (à l'ouest), - Le Foiset (sur la zone de baignade). Activités pratiquées à proximité de la zone de baignade : - Pédalos - Ski nautique, - Planche à voile, - Nautisme : bateaux motorisés, voile, - Pêche, - ... Personne responsable de l'eau de baignade (décisions des mesures de gestion) : Maire d'Anthy-sur-Léman Personne chargée des observations et de la mise en œuvre des mesures de gestion : Personnel de la commune d'Anthy-sur-Léman		  			
Période d'ouverture et fréquentation		Caractérisation des éléments influençant potentiellement la zone de baignade			
accès public au lac libre et gratuit toute l'année : - Durée de la saison de baignade : mai – septembre - Fréquentation moyenne : 50 personnes environ / jour - Période de forte affluence : week-end d'été - Fréquentation maximale : 150 personnes environ / jour - Nombre moyen de baigneurs en même temps dans l'eau : une à plusieurs dizaines environ Baignade : NON SURVEILLÉE et NON AMÉNAGÉE / ACTUELLEMENT BAIGNADE INTERDITE PAR ARRÊTÉ					
Historique de la qualité de l'eau de baignade					
Qualité de l'eau de baignade au cours des dernières années (Classement directive 76/160/CEE) :					
Année	2007	2008	2009	2010	2011
Classement	6D	6C	5B	5B	5A
A : Eau de bonne qualité B : Eau de qualité moyenne C : Eau pouvant être momentanément polluée D : Eau de mauvaise qualité (Classement directive 76/160/CEE)					
Liste des épisodes de pollution ayant déclassé la qualité des eaux de baignade (classe C ou D) :					
3 épisodes de pollution recensés au cours des années 2007 et 2008 : prélèvements de MAUVAISE QUALITE					

Le profil de la zone de baignade, comprenant les risques de pollution et les mesures de gestion, est consultable en mairie et sur le site : www.baignades.sante.gouv.fr

Inventaire des sources de pollution et mesures de gestion de la zone de baignade de Champ de l'Eau / commune d'Anthy-sur-Léman								
DIAGNOSTIC		GESTION PREVENTIVE DES RISQUES DE POLLUTION (Procédure d'autosurveillance et de suivi)				PLAN D' ACTIONS		
Type et source de pollution	Nature du risque et impact potentiel	DECLenchement de l'ALERTE	TRANSMISSION de l'ALERTE AU RESPONSABLE	DECISIONS DU RESPONSABLE DE LA BAIGNADE : MAIRE D'ANTHY-SUR-LEMAN		Mesures de réduction des pollutions		
		Indicateurs à suivre et seuils d'alerte actuels	Personnel chargé du suivi des indicateurs et de l'alerte	Mesures préventives associées à l'autosurveillance ou au suivi	Modalités de levée des mesures préventives	Mesures en cours ou prévues	Recommandations à poursuivre et travaux à prévoir	
Pollutions potentielles	Réseaux unitaires et rejets directs dans le Pamphiot : Pollution chronique	Pollutions bactériologique et organique : Risque moyen	-	-	-	-	⇒ Entretien des réseaux, contrôles des branchements particuliers et résolution des dysfonctionnements ponctuels (CCBC, CCCL et ville de Thonon) ⇒ Travaux d'extension des réseaux (CCCL) ⇒ Travaux de réhabilitation (CCBC et ville de Thonon)	⇒ Contrôle des rejets directs dans le réseau hydrographique ⇒ Travaux de mise en séparatif des réseaux ⇒ Travaux de raccordement à des unités de dépollution afin d'éviter les rejets directs des réseaux ou des particuliers
	Déversoirs d'orage de « Voie Borgne », Château Vieux » et « Porcherie » : Pollution temporaire	Pollutions bactériologique et organique : Risque moyen	Pluviométrie Volume, durée, débits des déversements Seuils d'alerte : Déversement d'un déversoir	Personnel de la CCCL	⇒ Suspension de la baignade ⇒ Intervention de la CCCL sur la gestion des déversoirs : maîtrise de la situation ⇒ Analyses d'autosurveillance des paramètres microbiologiques par le gestionnaire	⇒ Avertissement de l'ARS qui décidera de réaliser un contrôle sanitaire ou non ⇒ Maintien de la suspension ou réouverture de la baignade en fonction des seuils bactériologiques	⇒ Travaux de déconnexion du déversoir de Châteaueux d'ici 2012 (CCCL)	⇒ Réalisation de suivis de ces déversoirs (études calage, dimensionnements ...) ⇒ Equipement de télésurveillance ⇒ Réalisation d'aménagements (bâches orages, bassins ...) ⇒ Travaux de mise en séparatif et suppression des déversoirs
	Bassin d'orage de Corzent « SERTE-SAUR » avec rejet possible au lac en cas de saturation : Pollution temporaire	Pollutions bactériologique et organique + autres micropolluants : Risque moyen	Pluviométrie Volume, durée, débits et fréquence des surverses Seuils d'alerte : Surverse du trop-plein du bassin d'orage	Personnel du SERTE (alerté par son exploitant la SAUR)	⇒ Suspension de la baignade ⇒ Intervention de la SAUR sur la gestion du bassin d'orage : maîtrise de la situation ⇒ Analyses d'autosurveillance des paramètres microbiologiques par le gestionnaire	⇒ Avertissement de l'ARS qui décidera de réaliser un contrôle sanitaire ou non ⇒ Maintien de la suspension ou réouverture de la baignade en fonction des seuils bactériologiques	⇒ Sensibilisation des particuliers par la ville de Thonon pour éviter les branchements non-conformes sur le réseau surchargeant indirectement le bassin de Corzent de différents types d'eaux usées et pluviales ⇒ Traitement des eaux de ce bassin à la STEP de Vongy	⇒ Suivi du bassin d'orage : connaître la fréquence, le volume et la durée des déversements par surverse au lac lors de sa saturation (SERTE-SAUR) ⇒ Etudier le possible éloignement du rejet du bassin par rapport à la berge afin de diminuer les incidences (SERTE) ⇒ Mise en séparatif des réseaux en amont afin d'éviter d'envoyer des eaux usées dans le bassin d'orage (DO 1) ⇒ Eliminer les mauvais branchements particuliers surchargeant les réseaux
	Assainissement autonome non-conforme : Pollution chronique	Pollutions bactériologique et organique : Risque moyen	-	-	-	-	⇒ Développement des compétences de SPANC	⇒ Suivi (contrôle et diagnostics) des installations ANC ⇒ incitation à la mise en conformité et à l'entretien des installations autonomes (opérations de réhabilitations groupées ou opérations communes de vidange)

	Elevages et abreuvement : Pollution temporaire	Pollutions bactériologique et organique : Risque moyen	Pluviométrie crues du Pamphiot lessivant les berges : débits, hauteur d'eau Seuils d'alerte : Précipitations : <i>P > 40 mm sur 2 jours</i> <i>P > 30 mm sur 4 jours</i>	Personnel de la commune d'Anthy-sur-Léman	⇒ Si P > 40 mm sur 2 jours : suspension de la baignade et analyses d'autosurveillance des paramètres microbiologiques par le gestionnaire ⇒ Si P > 30 mm sur 4 jours : ⇒ Analyses d'autosurveillance et demande d'un contrôle sanitaire à l'ARS sur la zone de baignade et sur le Pamphiot aval et amont	⇒ Si P > 40 mm sur 2 jours : ⇒ Avertissement de l'ARS qui décidera de réaliser un contrôle sanitaire ou non ⇒ Maintien de la suspension ou réouverture de la baignade en fonction des seuils bactériologiques	⇒ Sensibilisation à la réalisation et à l'utilisation de zones d'abreuvement ⇒ Projets d'aménagement de zones d'abreuvement SYMASOL	⇒ Poursuivre les actions de sensibilisation aux pratiques d'élevage extensif respectueuses des milieux aquatiques ⇒ Poursuivre les aménagements prévus de zones d'abreuvement
	Fonctionnement des trop-pleins des postes de relevage de Corzent Pont et Corzent Plage (rejets sur la zone de baignade) : Pollution temporaire	Pollutions bactériologique et organique : Risque faible	Dysfonctionnements techniques Pluviométrie Volume, durée, débits des déversements Seuils d'alerte : Déversement par le trop-plein du poste de relevage	Personnel du SERTE	⇒ Suspension de la baignade ⇒ Intervention du SERTE sur la gestion des postes de relevage : maîtrise de la situation ⇒ Analyses d'autosurveillance des paramètres microbiologiques par le gestionnaire	⇒ Avertissement de l'ARS qui décidera de réaliser un contrôle sanitaire ou non ⇒ Maintien de la suspension ou réouverture de la baignade en fonction des seuils bactériologiques	⇒ Surveillance des postes de relevage par le SERTE	⇒ Amélioration de la connaissance des caractéristiques des déversements ⇒ Eviter les surcharges hydrauliques des réseaux (CCBC)
	Exploitations agricoles utilisant des pesticides : Pollution chronique	Pollution aux pesticides : Risque faible	-	-	-	-	⇒ Suivi de la qualité des eaux superficielles par le SYMASOL	⇒ Sensibilisation à l'utilisation raisonnée des produits phytosanitaires (quantité et périodes) et faire connaître leurs incidences sur les milieux, la faune et la flore
	Traitements des espaces verts (phytosanitaires) sur le bassin versant du Pamphiot : Pollution chronique	Pollution aux pesticides : Risque faible	-	-	-	-	⇒ Suivi de la qualité des eaux superficielles par le SYMASOL	⇒ Sensibilisation à l'utilisation raisonnée des produits phytosanitaires (quantité et périodes) et faire connaître leurs incidences sur les milieux, la faune et la flore
	Pollution agricole diffuse (fertilisants) : Pollution chronique	Pollutions bactériologique et organique : Risque faible	-	-	-	-	⇒ Suivi de la qualité des eaux superficielles par le SYMASOL ⇒ Amélioration des connaissances des activités agricoles et de leurs incidences sur le milieu ⇒ Incitation à la réalisation de plans d'épandage ou de cartes communales d'épandage avec la chambre d'agriculture	⇒ Sensibilisation aux pratiques d'épandage et de stockage des fertilisants respectueuses des milieux (+ de 35 m des cours d'eau, utilisation raisonnée, périodes, charte de bonnes pratiques agricoles ...) ⇒ meilleure connaissances des transferts des polluants (ruissellements, lessivages...) ⇒ Développement des bandes herbeuses au bord du réseau hydrographique (cours d'eau, fossés...)
	Rejets routiers et d'eaux pluviales sur la zone de baignade (ruisseau du Foiset) : Pollution chronique	Pollutions aux hydrocarbures, eaux usées et autres micropolluants : Risque faible	-	-	-	-	⇒ Contrôler les rejets particuliers directs au ruisseau ⇒ Etudier la nature et les incidences des eaux transitant par le rejet du Foiset	⇒ Eliminer les rejets particuliers directs au ruisseau ⇒ Mettre en place des dispositifs de dépollution du rejet : Foiset + eaux pluviales + trop-plein poste de Corzent Plage Ou ⇒ Etudier la possibilité d'éloignement du rejet par rapport à la zone de baignade
	Activités d'Orcier, d'Allinges, Sorcy, ZA de Marclaz et d'Anthy : Pollution chronique	Pollution métallique et autres micropolluants : Risque faible	-	-	-	-	⇒ Etudes et suivis réalisée par le SYMASOL : campagnes de mesures qualité des eaux superficielles	⇒ Sensibiliser entrepreneurs à la gestion de leurs eaux pluviales ⇒ Mettre en place des bassins de rétention et décantation sur les zones d'activités non équipées

	Ancienne décharge en amont des marais de la Prau et dépôt de matériaux inertes de Morcy : Pollution chronique	Pollution métallique et autres micropolluants : Risque faible	-	-	-	-	⇒ Suivi réalisé par le SYMASOL : campagnes de mesures qualité des eaux superficielles ⇒ Diagnostic sommaire des anciennes décharges et de dépôts identifiés ⇒ Elimination ou diminution des émissions de micropolluants si nécessaire	⇒ Sensibiliser les élus aux incidences de ces anciennes décharges ⇒ Réhabiliter ces anciennes décharges et les mettre aux normes si nécessaire
	Rejets routiers et d'eaux pluviales hors de la zone de baignade (R des Fossaux) : Pollution chronique	Pollutions aux hydrocarbures et autres micropolluants : Risque très faible	-	-	-	-	⇒ Contrôler les rejets particuliers directs au ruisseau ⇒ Etudier la nature et les incidences des eaux transitant par le rejet du ruisseau des Fossaux	⇒ Eliminer les rejets particuliers directs au ruisseau
	Autres postes de relevage sur la zone d'étude (sans trop-plein) : Pollution temporaire	Pollutions bactériologique et organique : Risque très faible	-	-	-	-	⇒ Surveillance des postes de relevage par la CCBC ⇒ Intervention en cas d'incidents	
Pollutions accidentelles	Dépouille ou déjections d'un animal sauvage ou domestique : Pollution temporaire	Pollutions bactériologique et organique : Risque très faible	Observation visuelle, olfactive et appréciation des paramètres physiques Paramètres microbiologiques Seuils d'alerte : Mise en évidence d'une situation inhabituelle : présence d'éléments indésirables	Personnel de la commune d'Anthy-sur-Léman	⇒ Traitement de la situation inhabituelle par les services techniques de la commune en cas de pollution	⇒ En cas d'incertitude : analyses d'autosurveillance des paramètres microbiologiques par le gestionnaire ⇒ Si la résorption de la situation inhabituelle n'est pas possible et la situation critique (dépassement des seuils bactériologiques) : suspension de la baignade et avertissement de l'ARS pour contrôle sanitaire	⇒ Entretien régulier ⇒ Réglementation prévue ⇒ Opération de nettoyage si nécessaire	
	Déversements d'hydrocarbures : Pollution temporaire	Pollutions aux hydrocarbures Risque très faible	Huiles minérales Seuils d'alerte : Présence de substances suspectes		⇒ Traitement de la situation inhabituelle par les services techniques de la commune ou par le SDIS 74 en cas de pollution	⇒ Lors de la résorption de la situation inhabituelle si besoin : suspension de la baignade et avertissement de l'ARS pour contrôle sanitaire	⇒ Opération de nettoyage si nécessaire	